



Assemblée générale

Distr. générale
19 octobre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Points 116 et 126 de l'ordre du jour

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

Enquête préventive sur l'indemnité pour frais d'études

Note du Secrétaire général

Rectificatif

Paragraphe 28

La première phrase *doit se lire* :

« Le Département de la gestion reconnaît que l'on pourrait envisager sérieusement de payer l'indemnité pour frais d'études sur une base forfaitaire, encore que le cas soit différent de celui du voyage pour le congé dans les foyers, où les économies réalisées à la suite de la modification du système de remboursement résultent en réalité du fait que les fonctionnaires acceptent de recevoir une somme forfaitaire représentant 75 % de leurs droits. »